

Rapport du conseil communal du 28 décembre 2017

Tout le monde était présent.

Aucune question n'a été posée.

Au cours de la séance du conseil communal du 30 novembre 2017 a été approuvée une modification du plan pluriannuel pour la **fabrique d'église Saint-Martin** de FSM. Cette modification était notamment nécessaire afin d'encore pouvoir faire remplacer en 2017 le chauffage du presbytère, dont l'estimation s'élève à 11.000 euros et dont le financement a lieu à l'aide des surplus d'investissement. Le conseil a pris connaissance de cette **modification du budget** vu que le budget après modification entre encore dans le cadre de la dernière version approuvée du plan pluriannuel.

Le conseil a pris connaissance du **budget 2018** de la **fabrique d'église Saint-Martin** de FSM. Ce budget découle également de la modification du plan pluriannuel approuvé au cours du conseil communal du 30 novembre 2017. C'est ainsi que la dotation d'exploitation pour 2018 a été augmentée en raison d'une actualisation des bénéfices attendus des placements d'investissement. Ceux-ci s'élèvent à 12.642,28 euros.

Le conseil a pris connaissance de la liste récapitulative des décisions prises par le conseil du CPAS du 21 novembre 2017.

Actuellement, quelques habitations sont en cours de construction à hauteur de Komberg à Fouron-Saint-Martin. Il est nécessaire pour ces habitations de prévoir un nom de rue séparé. Concernant le de nom de cette rue, il a été opté pour un nom faisant référence au Curé Veltmans, vu que le Curé Veltmans a largement participé à la vie culturelle à Fouron-Saint-Martin, que le centre culturel tout proche porte son nom et que sa tombe se trouve derrière l'église toute proche. Le conseil a approuvé en principe le **nom de rue Curé Veltmans** (*10 pour, 4 contre, 1 non valable*).

Après discussion en commission budgétaire et avec le collège de la police le 6 décembre 2017, le **budget de la police 2018** a été approuvé par le conseil (*10 pour, 4 contre, 1 non valable*). Le service ordinaire se solde par un résultat positif de 258.426 euros et le service extraordinaire avec 12.506 euros. La participation communale s'élève à 240.000 euros.